

QUIMPER VILLE

Afobat. La grève s'installe

3 mars 2010

Comme prévue, la grève illimitée pour obtenir la réintégration d'un animateur licencié à l'Afobat a débuté hier. La direction a renvoyé les apprentis auprès de leurs entreprises fermant de fait l'établissement cette semaine.

«C'est n'importe quoi. Moi, j'ai fait 30 bornes ce matin pour venir et maintenant je dois rentrer». Un peu ras-le-bol d'être ballotté, S.apprenti en maçonnerie. Avec les annonces de la grève, il s'attendait pourtant à devoir rentrer.

«On prend du retard pour le CAP...»

Pas vraiment un air de vacances, cette sortie prématurée du CFA à 14h malgré le soleil rayonnant. «Après le pointage dans les classes, on a tous été réunis dans le hall d'accueil pour nous annoncer l'arrêt des cours. Tous les apprentis, externes, demi-pensionnaires, pensionnaires sont renvoyés. On prend du retard pour le CAP» s'inquiète-il. Mais sur l'origine du conflit, «c'en'était pas que sa faute, pourquoi lui?» se demande-t-il sur le licenciement de l'animateur (*). Interrogation identique pour R.en formation de carreleur, «ce n'était pas de sa faute à Nico. Nous, maintenant, on est en train de se faire sanctionner. Avec les courriers qui ont été envoyés par la direction, on se fait engueuler par l'entreprise, par la famille».



Courrier aux parents et échanges de... lettres

Explication: le 19février la direction a adressé un courrier. «Le 15février, quelques apprentis ont pris l'initiative de faire grève vers 13h 30, ceci faisant suite à un mouvement social d'une partie du personnel» écrit-elle et met en garde sur «les conséquences que cela pourrait avoir sur la validation de leur formation». Absence totale de dialogue. Lundi, un inspecteur du travail a rencontré séparément les deux parties. Le courrier est devenu la méthode de communication. Encore plus depuis l'échec de la conciliation aux prud'hommes puis de la tentative de médiation (Le Télégramme dimanche). Dans la perspective de la grève, hier, le comité d'entreprise a écrit à la direction pour rappeler que «le droit protège tout salarié gréviste et qu'à ce titre aucune repréaille ne sera tolérée». Il dénonçait aussi une modification d'emplois du temps «avec comme seul objectif de briser un mouvement de grève» et le «chantage auprès des apprentis sur la validation de leur formation». À 13h30, la réponse est arrivée, elle aussi par écrit. «Les emplois du temps relèvent de notre direction, de notre organisation et non de la vôtre. Nous apprécierons les pressions que vous exercerez sur les non-grévistes et les jeunes qui suivent leur formation au CFA». **Discrets jusqu'à présent, les deux administrateurs CGT au conseil d'administration se sont à leur tour fendus de leur courrier pour signifier leur «total désaccord avec le licenciement de Nicolas» demandant sa réintégration «sans délai». Ainsi que la convocation de l'ensemble des partenaires sociaux «pour déterminer, une fois pour toutes, l'emploi et les responsabilités qui incombent aux animateurs».**

La grève se poursuit aujourd'hui

Ambiance donc, alors qu'un huissier avait été diligenté pour constater la grève et une éventuelle occupation des locaux. La grève se poursuit aujourd'hui. «Nous nous réunirons à 8h30 et 17h. «Nous allons contacter les entreprises pour qu'elles se fassent entendre par le biais de leurs organismes professionnels» a indiqué Marie-Pierre Bariou, secrétaire du comité d'entreprise. La direction maintient, elle, sa position, «une personne n'est plus employée par l'entreprise. Elle peut se référer aux prud'hommes. Nous avons une mission de service public de formation d'apprentis qui ont aussi un contrat de travail» a commenté Hervé Thomas, directeur de l'Afobat. (Voir aussi sur letelgramme.com)

(*) *Nicolas Gallais-Guillou a été licencié pour ne pas avoir informé la direction de la présence d'un apprenti à l'infirmerie. Ce qu'il conteste avec le soutien de l'ensemble des enseignants et des animateurs.*

Jacky Hamard

Tags : Artisanat afobat 29 grève cgt Quimper